

Administrateurs de la Caisse de retraite de l'Église

[in English](#)

[en español](#)

Durée du mandat : 6 ans

Nombre d'administrateurs à élire : 12 ; la Chambre des Députés élit les administrateurs ; la Chambre des Évêques confirme l'élection.

Description du poste :

Le Church Pension Fund (**CPF**) est un organisme de services financiers au service de l'Église épiscopale. CPF et ses sociétés affiliées, collectivement désignées sous le nom de Church Pension Group (**CPG**), gèrent trois secteurs d'activité : les avantages sociaux des employés, l'assurance dommages et l'édition. Elles fournissent des prestations de retraite, de santé, d'assurance-vie et des prestations connexes au clergé et aux employés laïcs de l'Église épiscopale, ainsi qu'une assurance dommages, et l'édition de livres et de musique, y compris les documents de culte officiels de l'Église.

Des informations supplémentaires sur le CPG sont disponibles sur son site Internet à l'adresse <http://www.cpg.org/>, dans le Canon I.8 de la Constitution et des Canons, et dans son rapport à la 79e Convention générale, qui est disponible à l'adresse <https://www.cpg.org/linkservid/2E5E3A70-BFEC-6705-408953C2DE2DE580>.

Les administrateurs sont élus par la Convention générale pour siéger au Conseil d'administration de la CPF (**Conseil de la CPF**) pour un mandat de 6 ans. Le Conseil de CPF est composé de 25 administrateurs, dont 24 sont élus par la Convention générale et un est le directeur général de CPF. En outre, chaque administrateur est généralement membre de deux des six comités du Conseil de la CPF.

Légalement, le conseil d'administration de CPF est le conseil d'administration de CPF, une société à but non lucratif de New York, et en tant que tel, il joue un rôle essentiel dans la gouvernance et la surveillance du travail des sociétés qui composent CPG. Entre autres choses, le conseil d'administration de CPF prend des décisions politiques qui affectent la stratégie et la politique d'investissement de CPF, ainsi que les pensions et autres avantages et services offerts par CPG.

Qualités et compétences que les candidats doivent avoir :

Le conseil d'administration de CPF a besoin de fiduciaires ayant une expertise et une expérience dans des domaines d'intérêt similaires aux principales activités de CPG (par exemple, les investissements, les pensions, les avantages sociaux, les assurances, les soins de santé et l'édition) et des compétences pertinentes (comptables, avocats et autres professionnels des affaires et de la finance), ainsi qu'une familiarité et une expérience avec l'Église et la gouvernance de l'Église. Les administrateurs doivent démontrer leur compréhension de l'approche d'investissement de CPF : 1) investissement social positif ; 2) engagement des actionnaires ; 3) investissement socialement responsable/environnement durable ; et 4) initiative de leadership éclairé. En outre, le conseil d'administration de CPF apprécie la diversité (au sens large) parmi ses fiduciaires. Les fiduciaires doivent également avoir des connaissances en informatique et un accès à Internet.

Fonctions de cette fonction :

Nombre de réunions :

Les réunions du conseil d'administration de CPF et de ses comités exigent généralement un engagement des fiduciaires d'environ trois jours à New York, trois fois

par an, et une réunion annuelle de trois à quatre jours dans un autre endroit.

Les comités :

Six comités effectuent une partie du travail du conseil d'administration de CPF : un comité d'audit, un comité sur la politique des avantages sociaux, un comité sur la rémunération, la diversité et le travail un comité sur les valeurs de la dentelle, un comité exécutif, un comité des finances et un comité d'investissement. Des informations sur le travail de ces comités sont disponibles sur le site Internet du CPG à l'adresse suivante : <https://www.cpg.org/global/about-us/leadership-governance/>. Les comités du CPF se réunissent généralement les mêmes jours que le CPF, bien que les comités puissent également se réunir par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

Frais de réunion et de voyage :

CPF rembourse les frais de déplacement et les dépenses connexes raisonnables et nécessaires des fiduciaires pour assister aux réunions du conseil d'administration de CPF et de ses comités.

Une vérification des antécédents est requise

Autres informations :

Politique en matière de conflits d'intérêts :

La politique du CPG en matière de conflits d'intérêts exige, entre autres, que les fiduciaires évitent les conflits entre leurs intérêts personnels et les intérêts du CPG. Cette politique interdit également à CPG de s'engager dans certaines transactions avec les fiduciaires, leurs conjoints ou partenaires domestiques. Par exemple, le CPG ne peut généralement pas publier d'œuvres littéraires ou musicales ou d'autres documents préparés par un fiduciaire, ni engager un fiduciaire ou son conjoint ou partenaire domestique en tant que membre du corps professoral de tout programme parrainé par le CPG. La politique sur les conflits d'intérêts interdit également au CPG de faire des investissements et de s'engager dans certaines autres transactions si un administrateur ou son conjoint ou partenaire domestique détient un intérêt financier important.

Tout candidat intéressé à servir en tant que fiduciaire qui a des préoccupations concernant les implications de cette politique de conflit d'intérêts sur tout engagement actuel ou futur avec une entreprise de CPG est encouragé à contacter le directeur juridique de CPG à GeneralCounsel@cpg.org.

Résumé des attentes en matière de temps :

En plus des réunions en personne décrites ci-dessus, les fiduciaires de CPF doivent également consacrer du temps à l'examen des rapports, des états financiers et d'autres documents préparés par la direction de CPG ou à sa demande, et participer à des réunions par conférence téléphonique ou vidéo de temps à autre, selon les besoins.